

EXTRAIT:**GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND**POUVOIRS (0) :****EXCUSES (2) :**

Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Motion contre la baisse des dotations**

Le Président de la République a encore annoncé récemment qu'en 2018, les communes rurales ne subiraient pas 1 centime de baisse de dotations...La réalité est cependant beaucoup plus contrastée.

En effet, la Direction Générale des Collectivités locales vient de notifier aux communes le montant de leur dotation 2018. La dotation globale de fonctionnement (DGF) baisse pour 38 communes de Grand Châtellerault. Châtellerault n'est pas épargnée et voit sa dotation forfaitaire baisser de 57 402 euros entre 2017 et 2018, mais surtout de 7,5 millions d'euros cumulés depuis 2014.

Au niveau de l'agglomération, le bilan n'est pas mieux car les dotations globales sont passées de 8 802 238 euros à 6 863 798 euros de 2014 à 2016, soit une baisse de 2 000 000 d'euros, que l'extension de l'agglomération n'aura pas suffi à combler proportionnellement au nombre de communes.

La DGF est calculée selon 5 critères, dont principalement :

- le nombre d'habitants de la commune,*
- la superficie de la commune.*

L'extension de l'agglomération au 1er janvier 2017 de 12 à 47 communes a engendré une recomposition de la fiscalité locale. L'augmentation de la dotation de péréquation nationale vise à corriger les insuffisances de potentiel financier entre les communes, ce qui explique son augmentation pour Châtellerault ou Poitiers.

Au vu de ces éléments, de la soudaineté et de la brutalité de l'annonce, le bureau communautaire demande au Gouvernement :

- de revoir les baisses de dotations de manière globale afin de mieux répartir la richesse entre les métropoles et les communes,*
- de donner aux collectivités territoriales une visibilité à moyen et long terme sur les dotations futures, afin de ne pas obérer les capacités financières des communes et des intercommunalités.*

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER